

# POUR QUE VIVE NOTRE AGRICULTURE :

## REPONDRE AUX DEFIS DU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

### LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS : un enjeu clé pour notre agriculture sur les dix prochaines années



La France est confrontée au vieillissement de sa population agricole. En 2016, l'âge moyen des exploitants est de 52 ans, contre 40,5 ans pour les autres catégories d'actifs. Cette pyramide des âges nous conduit collectivement à devoir anticiper la transmission des exploitations agricoles.

#### Accompagner en amont par la formation initiale

#### Accompagner en aval l'installation en agriculture en répondant aux nombreux défis

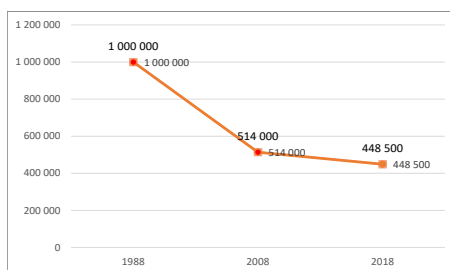
Pour faire en sorte que les jeunes agriculteurs bâtissent un projet d'entreprise viable dans la durée d'un point de vue économique, tout en étant adapté aux nécessités de la transition agroécologique, aux attentes du consommateur et de la société, et en tenant compte de l'impact du changement climatique pour être résiliente face aux risques associés.

### DEMOGRAPHIE ET RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS EN AGRICULTURE

Le nombre d'exploitants en France diminue progressivement et continuellement de 1,5 % à 2 % par an.

Cette baisse devrait se poursuivre à un rythme de 1,7 à 3,3 % annuel pour la prochaine programmation de la PAC 2021—2027.

Ils étaient ainsi **448500** en 2018, contre **514000** dix ans auparavant, et **1 million** en 1988 (selon les chiffres de la Mutuali-



té Sociale Agricole (MSA).

Ce constat est lié au fait qu'il y a **plus de départs que d'installations** : près d'un exploitant sur trois n'est pas remplacé.

Cette réalité recouvre néanmoins de fortes disparités régionales : le quart Nord-Est de la France et le pourtour méditerranéen apparaissant comme les zones les plus attractives. Ce taux est également meilleur en zones de montagne, même si là encore il existe des différences importantes selon les massifs.

### DE MOINS EN MOINS DE CHEFS D'ENTREPRISES AGRICOLES, de conjoints et autres actifs non-salariés,

concomitamment une **AUGMENTATION DE L'EMPLOI SALARIE**



Entre 2000 et 2018, le nombre total de nouveaux installés en France, est relativement stable autour de 13 000 par an.

**Le ratio salariés permanents / exploitants croît depuis 1988 pour atteindre 25 % en 2017** (13 % en 1988) traduisant une évolution de l'organisation du travail en agriculture.

Compte tenu de l'importance des départs en retraite à venir dans le secteur agricole, UNE POLITIQUE D'INSTALLATION EFFICACE qui accompagne à la fois les passages de témoin au sein du cadre familial, tout comme l'arrivée dans la profession des profils hors-cadre familial EST PRIMORDIAL.

### POLITIQUE DE SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE, UNE PRIORITE ESSENTIELLE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

**Le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs est un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture performante et durable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans le territoire.**

La politique d'accompagnement de l'installation en agriculture s'appuie tout d'abord sur une offre solide de formations initiales et continues. L'une des forces de cet accompagnement repose sur les établissements d'enseignement agricoles, qu'il s'agisse des lycées ou des écoles d'enseignement supérieur, et des organismes de formation qui gravitent autour du monde agricole.

D'une manière générale, les exploitants agricoles ont un niveau de formation de plus en plus élevé. La proportion des bacheliers chez les exploitants est passée de 11 % en 1988 à 53 % en 2015.

# POUR QUE VIVRE NOTRE AGRICULTURE

## Rappel du contexte

En France le renouvellement des générations se fait prioritairement au sein du milieu agricole (plus de 80 % des hommes et 50 % des femmes exploitants sont des fils ou filles d'agriculteurs), mais ce n'est plus automatique et les installations hors cadre familial progressent de façon continue pour représenter 31 % des installations.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions de notre société, l'âge moyen à l'installation tend à augmenter, souvent après des premières expériences professionnelles diversifiées et une reconversion professionnelle.

Les plus de 40 ans représentent en 2018 (hors transferts entre époux), 24,9 % des installations.

Au-delà de la formation, l'action des pouvoirs publics dans l'accompagnement des futurs agriculteurs se matérialise en amont de leur installation :

1) **Accompagner à l'élaboration et à la préparation de leur projet professionnel grâce à au dispositif « Accompagnement à l'installation transmission en agriculture » (AITA)** financé sur des crédits nationaux et auquel les collectivités territoriales peuvent contribuer : **ce programme concourt tant à l'accompagnement des cédants qui vont quitter le métier, qu'à celui des futurs installés dans la préparation**



de leur projet professionnel.

**L'importance des départs en retraite à venir dans le secteur agricole doit impérativement mener à**

## UNE POLITIQUE D'INSTALLATION EFFICACE

**qui accompagne à la fois les passages de témoin au sein du cadre familial, tout comme l'arrivée dans la profession des profils hors-cadre familial.**

2) **Accompagner le nouvel installé au cours de ses premières années d'activité : la dotation jeune agriculteur (DJA).** (Sous conditions), ce dispositif s'inscrit dans le second pilier de la PAC. **Les régions interviennent également et ont instauré des modulations afin de prioriser des projets en phase avec le**



**développement voulu de la région.**

Enfin, dans le cadre du foncier,

les propriétaires rechignent à autoriser une construction agricole sur une parcelle, car ils espèrent qu'elle deviendra constructible. Plusieurs leviers existent, tel que l'aide à l'installation et à la transmission, ou encore l'exonération de droit de succession de droit lors des donations d'exploitation agricole à titre gratuit.

(Cf. Guide foncier réalisé par la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse)



## PARTENAIRES DU RENOUELEMENT DES GENERATIONS :

- Syndicat des Jeunes Agriculteurs
- Chambres d'Agriculture
- La Coopération Agricole
- SAFER
- EPLEFPA



# REPONDRE AUX DEFIS DU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

## **L'IMPORTANTANCE DU COLLECTIF : LES COOPÉRATIVES, bâtisseurs SOLIDAIRES d'une alimentation durable et des territoires vivants**

Les coopératives sont des sociétés de personnes : **le renouvellement des générations est une condition de leur pérennité.** Dès lors, l'accueil de nouveaux coopérateurs constitue un enjeu essentiel. **Il s'agit d'intégrer dans la communauté ceux qui font le choix de la coopérative et d'être attractif pour tous ceux qui s'installent,** car nous sommes persuadés que, plus que jamais, la réussite professionnelle en agriculture passe par l'organisation économique des agriculteurs.

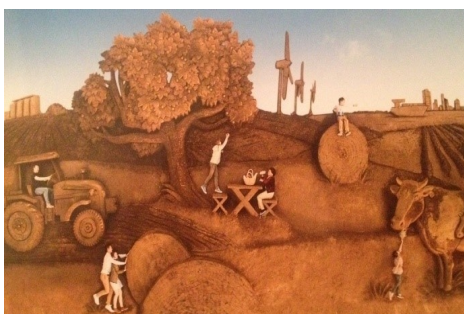
## **LES PRIORITES DU RESEAU DE LA COOPERATION AGRICOLE**

**Créer des chaînes de valeur pour soutenir le renouvellement des générations en agriculture :** territoire, viabilité économique des exploitations, amélioration de la qualité de vie au travail, réflexion sur le sens des métiers en agriculture... en lien avec la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires.

## **WEBINAIRES, FORUM JEUNES, FACILITATION DE LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS ET DE L'INSTALLATION EN COOPERATIVE, CONVENTION AVEC L'ENSEIGNEMENT**

## **GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ASSOCIES COOPERATEURS**

Il permet au nouvel entrant de la coopérative de se familiariser avec elle, d'en apprendre les bases de fonctionnement et de connaître son organisation, ses activités et les opportunités qu'elle propose à ses associés : obtenir toutes les clés facilitant l'intégration dans la coopérative.



**Le guide permet de conduire une réelle politique d'adhésion des nouveaux coopérateurs au projet coopératif, et de les ouvrir au 6ème principe coopératif : l'intérêt envers la communauté.**

## **CONVENTION type DGER AVEC L'ENSEIGNEMENT**

Les relations entre La Coopération Agricole Corse et l'enseignement se sont toujours limitées à quelques actions privilégiées avec un ou deux établissements de Corse. Ces actions ont lieu sans convention et il est difficile de construire un véritable programme de formation sans cadre. La convention constitue

une passerelle avec l'enseignement (Cf la convention entre la DGER, La Coopération Agricole et OCAPAT déclinable en région).

Les sujets sont multiples et variés : attractivité des salariés, promotion du modèle coopératif, nouveaux services aux associés coopérateurs, innovation sur les territoires, constructions de références dans les lycées, etc... En arrière-plan : la préparation des futures compétences sur les territoires.

## **WEBINAIRE « FONCIER » :**

Découvrir les modalités de mise en œuvre de 2 systèmes de portage : les conventions avec la SAFER et les SCIC.

## **WEBINAIRE « ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ASSOCIES COOPERATEURS »**

- ◇ **Les avances et prêts des coopératives à leurs adhérents :** avance sur la rémunération des futurs apports de l'associé coopérateur ou délais de paiement pour le règlement des approvisionnements ou des services — Prêt pour financer des investissements en lien direct avec l'activité professionnelle de l'associé coopérateur
- ◇ **Les dispositifs non remboursables :** subventions, primes, aides



## POUR QUE VIVE NOTRE AGRICULTURE : REPENDRE AUX DEFIS DU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

### CRÉER VOTRE ENTREPRISE AGRICOLE

### LES CHAMBRES D'AGRICULTURES

### PARTENAIRES DE VOTRE RÉUSSITE

Vous installer en agriculture, c'est concrétiser un projet professionnel avec de multiples composantes et compétences.

Parce qu'une installation réussie demande analyse et réflexion, les Chambres d'agriculture vous accompagnent tout au long de votre projet puis dans vos 1ères années en tant que chef (fe) d'exploitation.

Le Point Accueil Installation est «la porte d'entrée» de tout projet d'installation et déterminera si vous êtes éligibles à la Dotation Jeune Agriculture. De cette éligibilité dépendra votre «parcours».

N'oubliez pas de mettre en adéquations vos compétences avec votre projet. **Les Centres D'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés**, gérés par les Chambres d'Agriculture, vous permettront de réaliser les formations essentielles pour apprendre ou approfondir les connaissances indispensables pour mener votre projet.

Dans tous les cas, quelque soit votre projet, n'oubliez pas qu'un business plan est primordial. Il est obligatoire pour la DJA (il s'appelle alors **PE (Plan d'Entreprise)**).

Les Chambres d'Agriculture réalisent l'étude financière de votre projet pour en valider la faisabilité et vous aider dans vos choix (techniques, économiques, juridiques ...).

N'oubliez pas, il ne suffit pas de s'installer pour réussir ! Raison pour laquelle nous poursuivons notre accompagnement au delà de votre installation.

En 2020

il y a eu 122 installations

Dont

74 EA de - de 40 ans

48 EA de + de 40 ans

61 EA ont bénéficiés des dispositifs d'aide

EA = Exploitant Agricole

#### Contacts

#### Chambre Régionale d'agriculture

• Mathieu CALENDINI : 04 95 32 91 40 -  
mathieu.calendini@haute-corse.chambagri.fr

• Mélanie ESPI : 06 11 39 54 67 -  
melani.espi@haute-corse.chambagri.fr

#### Chambre d'agriculture de Corse du sud

• Floriane LECA - 04 95 29 26 28 - 06 12 01 03 15  
floriane.leca@corse-du-sud.chambagri.fr

# POUR QUE VIVE NOTRE AGRICULTURE :

## REPONDRE AUX DEFIS DU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

### TRANSMETTRE votre EXPLOITATION

D'ici 2026, vous serez plus d'un tiers à pouvoir prendre votre retraite;

**Transmettre à un nouvel entrepreneur, c'est garantir la pérennité de votre exploitation.**

Le saviez-vous ?

Vos Chambres d'Agriculture de Corse animent le **Point Accueil Transmission**.

Il accueille :

- Les exploitants envisageant de transmettre leur ferme
- Les exploitants en recherche d'associés
- Les propriétaires fonciers souhaitant mettre à disposition du foncier au profit d'une nouvelle installation

Le conseiller du Point Information Transmission vous accueille, vous informe en toute confidentialité et vous oriente vers les professionnels susceptibles de vous accompagner, selon vos besoins.

Quelles sont les premières questions à se poser lorsque vous envisagez de cesser votre

activité :

- Ai-je droit à la retraite ?
- Quelle sera la situation de mon conjoint ?
- Quelle est la meilleure date pour cesser mon activité ?
- Quelle stratégie mettre en œuvre pour transmettre l'ensemble de l'outil de production ?
- Quelles sont mes obligations envers mes salariés ?
- Quels sont les points à aborder avec ma banque ?
- Quelle est la valeur de mon exploitation, de mes parts sociales ou de mon outil de travail ?
- Si je souhaite transmettre en dehors du cadre familial, quelles sont les démarches à réaliser ?

La transmission est un processus long et complexe au cours duquel vous vous poserez de multiples questions. Laissez-vous le temps de réfléchir à votre projet et d'en discuter pour avancer dans vos réflexions.

Anticipation et motivation seront indispensables pour préparer sereinement votre projet.

#### Filières ELEVAGE

63 installations dont :

Porcin : 11

Bovin viande : 17

Ovins/caprins : 15

Autre élevage (dont apiculture) : 20

Source : chiffres clés de l'agriculture corse - édition 2021

#### Filières VEGETALES

59 installations dont

Arboriculture fruitière : 20

Viticulture : 15

Autres cultures : 24

#### Contacts

Chambre d'Agriculture de Haute-Corse  
Marie-Dominique LINALE - 06 24 23 50 34

Corse du Sud  
Accueil - 04 95 29 26 00

+ d'infos sur le parcours installation →

<https://corse.chambres-agriculture.fr>



Nous suivre aussi sur :

